

## ASSEMBLÉE NATIONALE

1<sup>er</sup> avril 2008

---

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 467

présenté par  
M. Herth, rapporteur  
au nom de la commission des affaires économiques  
et MM. Ollier, Jacob, Le Déaut et Laffineur

-----  
**ARTICLE 2**

Dans les alinéas 12, 15 et 17 de cet article, substituer aux mots :

« de la société civile »,

les mots :

« économique, éthique et social ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La dénomination « comité de la société civile » pour laquelle a opté le Sénat ne reflète pas clairement la vocation de ce comité. Le présent amendement propose donc un retour au texte initial du gouvernement.